

Le 15 février 2024

**Avis : La Française Rendement Global 2028** (ci-après le « Compartiment » de la SICAV La Française)

Madame, Monsieur,

Vous détenez des actions du Compartiment et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

La société de gestion La Française Asset Management a décidé d'apporter les modifications suivantes à la documentation réglementaire du Compartiment qui seront effectives le 21 février 2024 :

- **Modification de la maturité des titres**

Pour faire face au risque de remboursements anticipés et pérenniser la gestion dans le temps du Fonds, la société de gestion La Française Asset Management a décidé d'ajuster la maturité des titres en portefeuille du Fonds comme suit :

*« Le compartiment pourra investir dans des obligations dont la maturité peut aller jusqu'au 31 décembre 2029 et/ou des obligations à échéance plus longue, mais qui disposent d'une option de rappel anticipé (« call ») inférieure ou égale au 31 décembre 2028. Le fonds n'investira pas dans des obligations perpétuelles. »*

- **Modification de la période de commercialisation**

Après analyse des conditions de marchés, la société de gestion a estimé qu'il était dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment de prolonger la période de commercialisation du Compartiment d'une année supplémentaire (jusqu'au 30 juin 2025), afin de profiter de niveaux de rendement potentiellement attractifs.

La société de gestion La Française Asset Management se réserve le droit d'anticiper la fermeture de la période de commercialisation si les marchés l'exigent et toujours dans l'intérêt des actionnaires.

De plus, concernant le changement de méthode de valorisation : pendant la période de commercialisation jusqu'au 30 juin 2025 le fonds sera valorisé au cours ask, et au-delà de cette période le fonds sera valorisé au bid.

Ces modifications qui seront effectives le 21 février 2024 ne sont pas soumises à agrément AMF, n'ont aucun impact sur la méthode de gestion, ainsi que sur la stratégie d'investissement et les frais du Compartiment qui demeurent inchangés.

Le prospectus, DIC Priips et annexe SFDR du Compartiment seront modifiés en conséquence. Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment disponible sur le site [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).